LA CHARGEE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRESIDENTE DIRECTRICE GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2018 portant attribution de fonctions à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n° CSS1 de l'Inserm dans sa séance du 22 au 25 mai 2018 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 25 au 29 juin 2018 ;

Décide :

Article 1 : Il est créé, pour une durée de 5 ans, une Equipe de Recherche Labellisée intitulée : Medicinal Chemistry and Translational Research / Chimie médicinale et recherche translationnelle.

Article 2 : Cette Unité est référencée Inserm U 1268.

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

Faculté de Pharmacie
4 avenue de l'Observatoire
75006 PARIS

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Inserm de Paris 05.

Article 5 : Monsieur Michel VIDAL est nommé Directeur de l'Unité pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2019.

LA CHARGEE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRESIDENTE DIRECTRICE GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56